



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le mercredi 25 août 2021, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint et madame Linda Laplante, secrétaire de direction.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avant de débiter, madame Linda Laplante, secrétaire de direction, prend les présences.

Monsieur Patrick Bousez, préfet rappelle que conformément aux directives gouvernementales concernant les mesures d'encadrement des séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

Il mentionne également que si les citoyens ont des questions, ils peuvent les adresser à madame Linda Laplante à l'adresse llaplante@mrcvs.ca

Il souligne la présence de monsieur Stéphane Labrie, attaché politique et de madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil.

CA 21-08-25-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 21-08-25-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en retirant les points suivants : 5.1.2.2 « Achat de cartes d'affaires pour madame Mylène Galarneau, responsable des ressources humaines, au montant de 65 \$ plus les taxes » et 5.1.2.3 « Frais liés à l'utilisation du cellulaire de la responsable des ressources humaines, madame Mylène Galarneau, pour un montant de 100 \$ pour la période de juillet et août 2021 ».

Ces dépenses courantes, de moins de 500 \$ ont été autorisées par le directeur général.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au comité administratif.



SUJETS TRAITÉS	N° RÉSOLUTION	SUIVI
Migration de l'unité NAS (serveur de stockage réseau) vers le centre de données de la MRC visant la pérennité des informations géospatiales au montant forfaitaire de 4 075 \$, avant taxes ainsi que des frais de 382,49 \$ par mois, avant taxes pour le stockage des données	CA 21-05-05-10	Complété
Achat du système d'enregistrement et de la licence « GSC CORE 110f » pour la cour municipale régionale au montant de 5 985 \$ avant taxes	CA 21-06-02-07	Complété
Bail entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges (CAVS) pour le 12, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Polycarpe	CA 21-06-02-21	Le bail a été signé par les parties le 15 juillet 2021.
École primaire Les Cèdres - demande d'exclusion de la zone agricole – observations sur l'orientation préliminaire de la Commission de protection agricole du Québec (CPTAQ) - dossier 430 302 et demande d'une rencontre publique	CA 21-06-02-24	Rencontre le 6 août 2021 entre M. Poulin, Mme Henrie, M. Ducharme, M. Bouliane, M. Malo et Mme Pigeon pour discuter de la suite du dossier. Convocation de la CPTAQ pour la tenue de la rencontre publique le 9 septembre 2021 à 13 h 30.
Frais de réparation de 955 \$ plus taxes du serveur d'enregistrement de la cour municipale régionale (CMR) « QSC CORE 110F » qui servira de remplacement en cas de déféctuosité du nouveau système : autorisation	CA 21-07-07-07	Complété
Mise à jour du système d'alarme et changement de pile de secours à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion par Sécurité Quenneville au montant de 177,90 \$ avant taxes : autorisation	CA 21-07-07-10	Complété
Remplacement d'un ressort de la barrière de sécurité levante à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion par Pivin & Drapeau inc. au montant de 70 \$ avant taxes : autorisation	CA 21-07-07-11	Complété
Maison du patrimoine - acquisition de près de 850 photographies originales de la construction du canal de Soulanges à Bibliothèque et Archives Canada au coût de 4 250 \$ taxes incluses : autorisation	CA 21-07-07-13	Transmission de la résolution à M. Luc Noppen le 19 juillet 2021.
Maison du patrimoine - réalisation de 20 fiches de « mise en valeur du patrimoine résidentiel de la MRC de Vaudreuil-Soulanges » au coût de 3 000 \$ taxes incluses : autorisation	CA 21-07-07-14	Transmission de la résolution à M. Luc Noppen le 19 juillet 2021.
Inscription à une série de formation en géomatique pour l'équipe d'Info territoire au coût de 12 271,88 \$ plus taxes : autorisation	CA 21-07-07-20	Inscriptions et formations en cours durant les années 2021 et 2022.
Demande de financement – programme d'Emploi Québec pour les formations en géomatique pour l'équipe d'Info territoire au coût de 12 271,88 \$, plus taxes : autorisation	CA 21-07-07-21	La MRC est admissible à 10 620,75 \$ en frais de formation (soit 12 495\$ à 85%) et Emploi QC a calculé 9 000\$ en salaire (soit 4 personnes à 25 \$/h notre maximum admissible x 90 h) pour un total de 19 620,75 \$



3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2021 : ADOPTION

CA 21-08-25-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2021 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CA 21-08-25-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 21-08-25 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 21-08-25 le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

5.1.2 ACHAT, FRAIS DE SERVICE OU ENTRETIEN

5.1.2.1 ACHAT DE NEUF (9) BOÎTES GO ZÉRO DE MEDSUP CANADA POUR LA RÉCUPÉRATION DES MASQUES DE PROCÉDURES DANS LE RÉSEAU DES ÉCOCENTRES POUR UN MONTANT DE 6 700 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution CA 21-04-14-05 autorisant l'achat de boîtes de recyclage Go Zéro de l'entreprise Medsup Canada afin de permettre la récupération des masques médicaux dans le réseau des écocentres et au siège social de la MRC;

CONSIDÉRANT que le service est bien utilisé par les citoyens du territoire et que les boîtes sont pleines ou en voie de l'être;

CONSIDÉRANT que le programme Go Zéro de Medsup Canada offre différents formats de boîtes de collecte, soit 150 L (2 000 masques) pour 220 \$ et 1 000 L (15 000 masques) pour 1 500 \$, livraison et retour inclus;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;



POUR CES MOTIFS,

CA 21-08-25-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'autoriser l'achat de trois (3) boîtes Go Zéro de 1 000 L pour l'écocentre à Vaudreuil-Dorion et de six (6) boîtes de 150 L pour le réseau des écocentres de l'entreprise Medsup Canada afin de permettre la récupération des masques de procédure dans le réseau des écocentres pour un montant de 6 700 \$, incluant les frais de livraison et taxes.

Proposition adoptée.

5.1.2.2 ACHAT DE CARTES D'AFFAIRES POUR MADAME MYLÈNE GALARNEAU, RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES, AU MONTANT DE 65 \$ PLUS LES TAXES : AUTORISATION

Ce point a été retiré.

5.1.2.3 FRAIS LIÉS À L'UTILISATION DU CELLULAIRE DE LA RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES, MADAME MYLÈNE GALARNEAU, POUR UN MONTANT DE 100 \$ POUR LA PÉRIODE DE JUILLET ET AOÛT 2021 : AUTORISATION

Ce point a été retiré.

5.1.2.4 ACHAT D'UN DISQUE DUR DE 16TB POUR L'ARCHIVAGE DES DONNÉES 3D POUR LES 1 800 KILOMÈTRES DE RÉSEAU ROUTIER SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC AU MONTANT MAXIMUM DE 850 \$ INCLUANT LES TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la capture des données du projet pilote de cartographie 3D pour l'ensemble du réseau routier sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le but d'optimiser le relevé et d'inventorier des objets d'infrastructure des municipalités est terminée;

CONSIDÉRANT QUE la captation des nuages de points et des imageries avec une précision de quelques centimètres sur les 1 800 kilomètres de réseau routier hors autoroute génère plus de 15TB de données à archiver;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 130 01 452
02 690 00 452

POUR CES MOTIFS,

CA 21-08-25-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser l'achat d'un disque dur de 16TB pour l'archivage des données 3D au montant maximum 850 \$, incluant les taxes applicables.

Proposition adoptée.

5.1.3 ADHÉSION / INSCRIPTION

5.1.3.1 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA PAYE (ACP) POUR MADAME NATACHA LATOUR AU MONTANT DE 245 \$ PLUS LES TAXES : AUTORISATION



CONSIDÉRANT QUE madame Natacha Latour est membre de l'ACP;

CONSIDÉRANT QUE madame Natacha Latour est accréditée *Spécialiste en conformité de la paye*;

CONSIDÉRANT QUE pour le maintien de l'accréditation, madame Natacha Latour doit maintenir son adhésion à l'ACP en tant que membre professionnel;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de madame Natacha Latour expire le 31 août 2021;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-08-25-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le paiement de l'adhésion pour un coût total de 245 \$ plus les taxes.

Proposition adoptée.

5.1.3.2 INSCRIPTION ET PARTICIPATION AU CONGRÈS 2021 DE L'ASSOCIATION DES GREFFIERS DE COURS MUNICIPALES DU QUÉBEC, DU 6 AU 8 OCTOBRE 2021, POUR MADAME CLAUDIE GAUDREAU AU MONTANT DE 862,31 \$ INCLUANT LES TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la tenue du Congrès 2021 de l'Association des Greffiers de Cours Municipales du Québec, du 6 au 8 octobre 2021;

CONSIDÉRANT la pertinence d'assister à cet événement qui aura lieu en présentiel dans la ville de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription au congrès est de 750 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 454;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-08-25-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'autoriser l'inscription et la participation de madame Claudie Gaudreau, greffière-adjointe, au Congrès 2021 de l'Association des Greffiers de Cours Municipales du Québec à titre de membre, au coût de 862,31 \$ taxes incluses;

d'autoriser les dépenses reliées aux coûts d'hébergement et de transport, selon la Politique de remboursement des dépenses de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

5.1.3.3 INSCRIPTION À UNE FORMATION ET À UN EXAMEN SUR LES OPÉRATIONS DE BASE DE PILOTAGE DE DRÔNE POUR LA GESTION DU TERRITOIRE POUR CINQ EMPLOYÉ(E)S DE LA MRC AU COÛT DE 3 300 \$ PLUS TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme d'aide financière pour le soutien des interventions d'urgence hors réseau routier, la MRC a acquis plusieurs équipements dont deux drones Phantom 4 et une Matrice 210;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition permet aux services de sécurité incendie (SSI) de la MRC d'intervenir en situation d'urgence;



CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un service d'utilisation des drones à la MRC permet l'autonomie de l'organisation pour l'acquisition de photos aériennes pour la gestion des cours d'eau et des inspections, l'acquisition de données au niveau des inondations aux endroits difficiles d'accès ainsi que la collecte d'informations sur la volumétrie des carrières et des sablières situées sur le territoire de la MRC pour la gestion du fonds de voirie;

CONSIDÉRANT QUE la nécessité de suivre une formation afin de réussir l'examen théorique et de terrain pour obtenir un certificat de pilote de drone demandé par *Transports Canada Aviation civile*;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Drone Volt Canada Inc.* a déjà formé des pompiers de certaines municipalités sur notre territoire en utilisant le même équipement pour le projet d'intervention d'urgence hors réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 454;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-08-25-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'autoriser cinq employé(e)s de la MRC à s'inscrire à la formation et à l'examen sur les opérations de base de pilotage de drone pour la gestion du territoire de la MRC au coût total de 3 300 \$ plus taxes.

Proposition adoptée.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1 AVIS DE CONFORMITÉ

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion pose des questions sur l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) sur les certificats de conformité.

5.2.1.1 VILLE D'HUDSON - RÈGLEMENT NUMÉRO 526.12-2021 : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 526.12-2021 de la Ville d'Hudson a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 526 afin de modifier les dispositions sur les clôtures;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 526.12-2021 de la Ville d'Hudson indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-08-25-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 526.12-2021 de la Ville d'Hudson et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

de délivrer le certificat de conformité du Règlement numéro 526.12-2021 de la Ville d'Hudson.

Proposition adoptée.



5.2.1.2 VILLE DE PINCOURT - RÈGLEMENT NUMÉRO 780-23 : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 780-23 de la Ville de Pincourt a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 780 afin de :

- Ajouter une disposition au tableau de l'article 119.24 autorisant les potagers en cour avant et à l'article 129 relatif à l'aménagement d'une cour avant;
- Agrandir la zone C3-01 à même une partie de la zone C3-02;
- Modifier une disposition applicable à la position d'une tour de télécommunication;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 780-23 de la Ville de Pincourt indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-08-25-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 780-23 de la Ville de Pincourt et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

de délivrer le certificat de conformité du Règlement numéro 780-23 de la Ville de Pincourt.

Proposition adoptée.

5.2.1.3 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1275-297 : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-297 de la ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 1275 afin de :

- Modifier les dispositions particulières applicables à la zone H1-914;
- Modifier la superficie minimale de plancher exigée pour un bâtiment principal à la zone H1-914;
- Modifier les dispositions applicables au bain à remous;
- Modifier les dispositions visant l'architecture et les aménagements extérieurs dans le secteur soumis au PPU du Fief Choisy;
- Retirer la disposition exigeant un nombre minimal d'espace pour le chargement et le déchargement des véhicules pour la classe d'usage Habitation multifamilial (H3).

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1275-297 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-08-25-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 1275-297 de la ville de Vaudreuil-Dorion et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité du Règlement numéro 1275-297 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.



5.2.1.4 MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES - RÈGLEMENT NUMÉRO 121-16 : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 121-16 de la municipalité de Pointe-des-Cascades a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 121 afin d'autoriser l'usage spécifique « École primaire » dans la zone PU-11;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 121-16 de la municipalité de Pointe-des-Cascades indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-08-25-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 121-16 de la municipalité de Pointe-des-Cascades et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité du Règlement numéro 121-16 de la municipalité de Pointe-des-Cascades.

Proposition adoptée.

5.2.1.5 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE - RÈGLEMENT N° 142-7 : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 142-7 de la Municipalité de Sainte-Marthe a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 142 afin d'encadrer l'abattage d'arbres et de modifier les normes relatives aux activités de remblaiement et du remblaiement;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 142-7 de la Municipalité de Sainte-Marthe indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-08-25-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 142-7 de la Municipalité de Sainte-Marthe et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

de délivrer le certificat de conformité du Règlement numéro 142-7 de la Municipalité de Sainte-Marthe.

Proposition adoptée.

5.2.1.6 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE - RÈGLEMENT N° 531-3 : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 531-3 de la municipalité de Saint-Zotique a pour objet de modifier le Règlement numéro 531 relatif à la construction afin de procéder à la modification des usages prohibés de certaines constructions et de remorques;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 531-3 de la municipalité de Saint-Zotique indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,



CA 21-08-25-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 531-3 de la municipalité de Saint-Zotique et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité du Règlement numéro 531-3 de la municipalité de Saint-Zotique.

Proposition adoptée.

5.2.2 COURS D'EAU

5.2.2.1 OBSTRUCTION PAR BARRAGES DE CASTORS SUR LE COURS D'EAU DAGENAIS-BESNER SUR LE LOT 1 673 939 DANS LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION : MANDAT AU TRAPPEUR GÉRARD TRÉDÉMY POUR LE PIÉGEAGE DES CASTORS AU MONTANT MAXIMUM DE 1 000 \$

CONSIDÉRANT l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* qui stipule que la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QU'il y a une obstruction sur le cours d'eau Dagenais-Besner sur le lot 1 673 939 dans la ville de Vaudreuil-Dorion;

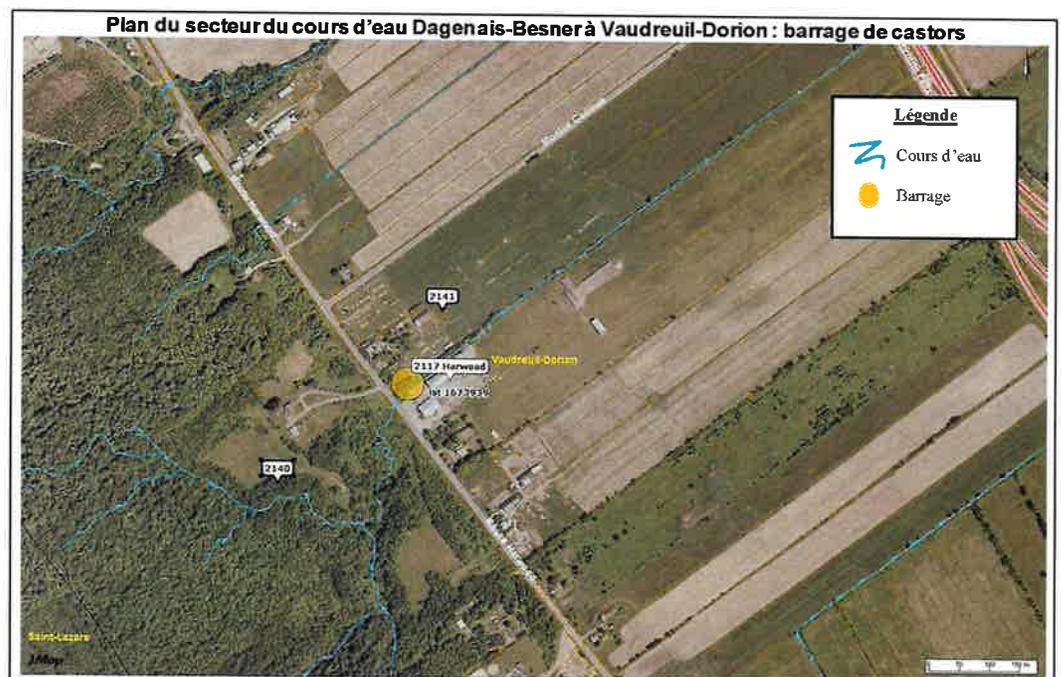
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux de piégeage de castors avant de retirer les obstructions sur les cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tel que prévu dans la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 01 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-08-25-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'autoriser l'équipe des cours d'eau à **mandater** le trappeur Gérard Trédémy pour le piégeage de castors au montant de 100 \$ /castor piégé en dehors de la saison de piégeage au montant maximum de 1 000 \$.



Proposition adoptée.

5.2.2.2 OBSTRUCTION PAR BARRAGES DE CASTORS SUR LA RIVIÈRE QUINCHIEN SUR LE LOT 1 674 093 DANS LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION : MANDAT AU TRAPPEUR MARCEL MCSWEEN POUR LE PIÉGEAGE DES CASTORS AU MONTANT MAXIMUM DE 1 000 \$

CONSIDÉRANT l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* qui stipule que la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QU'il y a une obstruction sur la rivière Quinchien sur le lot 1 674 093 dans la ville de Vaudreuil-Dorion;

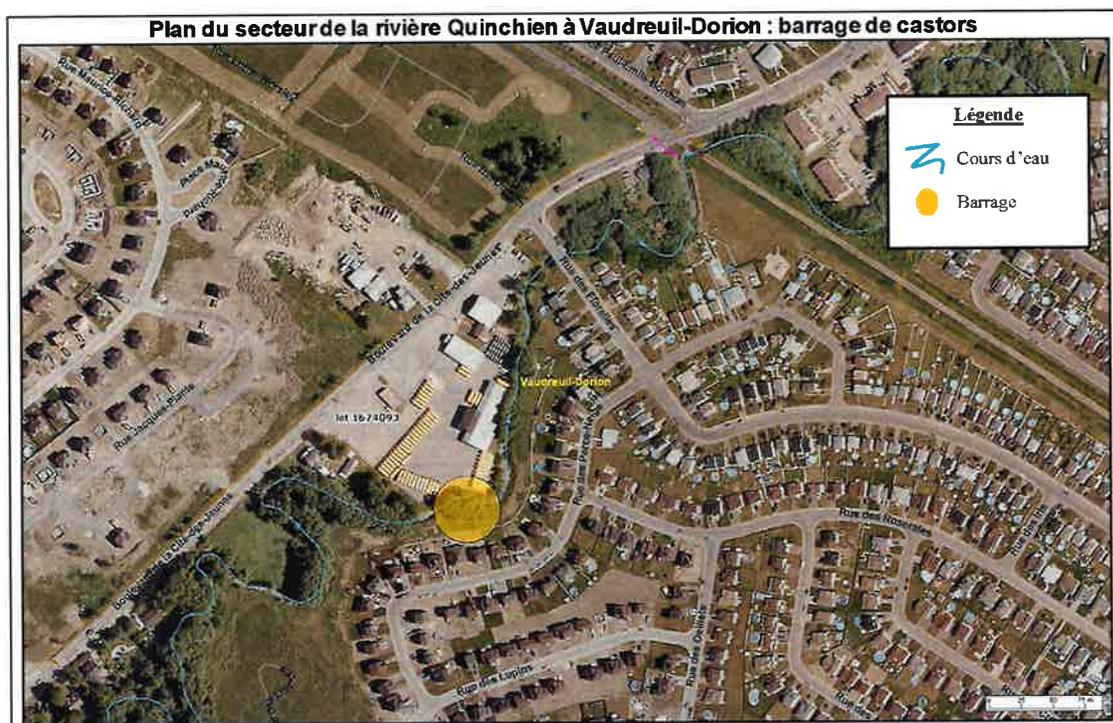
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux de piégeage de castors avant de retirer les obstructions sur les cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tel que prévu dans la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-460-01-419;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-08-25-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Guy Pilon
APPUYÉ PAR : monsieur Hans Gruenwald Jr et résolu

d'autoriser l'équipe des cours d'eau à **mandater** le trappeur Marcel McSween pour le piégeage de castors au montant de 100 \$ /castor piégé en dehors de la saison de piégeage au montant maximum de 1 000 \$.



Proposition adoptée.

5.2.2.3 OBSTRUCTION PAR BARRAGES DE CASTORS SUR LA RIVIÈRE QUINCHIEN SUR LE LOT 1 674 093 DANS LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION : MANDAT À PAVAGES VAUDREUIL POUR LE RETRAIT, TRANSPORT ET DÉPÔT DES BRANCHES PROVENANT DU BARRAGE DE CASTORS POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 1 400 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* qui stipule que la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;



POUR CES MOTIFS,

CA 21-08-25-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'octroyer un contrat à durée déterminée pour le remplacement temporaire d'un congé de maternité à madame Amélie Brunet, à titre de technicienne juridique à compter du 16 août 2021 jusqu'en septembre 2022 ou jusqu'au retour de l'employée en congé de maternité, selon un horaire de travail de 35 heures par semaine, selon la classe 5, échelon 1 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

5.3 BÂTIMENTS

5.3.1 RÉSILIATION DU CONTRAT ANNUEL AVEC MASKATEL POUR LE SERVICE D'ENTRETIEN ET DE GESTION DU RÉSEAU PRIVÉ DE FIBRE OPTIQUE ENTRE LE 420, AVENUE SAINT-CHARLES ET LE 280, BOULEVARD HARWOOD AU COÛT DE 300 \$ PAR MOIS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le contrat clé en main convenu pour la construction d'une boucle locale privée de fibre optique entre le 420, avenue Saint-Charles et le 280, boulevard Harwood;

CONSIDÉRANT la vente du 420, avenue Saint-Charles et l'installation d'un lien de fibre optique direct entre le 280, boulevard Harwood et le centre de données OVH où sont stockées les données de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le lien entre le 420, avenue Saint-Charles et le 280, boulevard Harwood est désormais caduc;

CONSIDÉRANT que n'y pas de frais de résiliation;

CONSIDÉRANT QUE le coût de lien est de 300 \$ par mois;

CONSIDÉRANT QUE la résiliation sera en vigueur au plus tard 30 jours après réception de la résolution;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-08-25-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

de résilier le contrat annuel avec le groupe Maskatel pour le service d'entretien et de gestion du réseau privé de fibre optique entre le 420, avenue Saint-Charles et le 280, boulevard Harwood.

Proposition adoptée.

5.3.2 RENOUELEMENT ANNUEL DU CONTRAT AVEC SÉCURITÉ QUENNEVILLE POUR LA SURVEILLANCE ALARME INTRUSION ET ALARME INCENDIE À LA MRC SITUÉE AU 280, BOULEVARD HARWOOD AU COÛT DE 477 \$ PLUS TAXES: AUTORISATION

CONSIDÉRANT le contrat annuel convenu pour les services de surveillance alarme intrusion et alarme incendie pour le 280, boulevard Harwood;

CONSIDÉRANT la facture reçue pour le paiement des frais annuels de surveillance au montant de 477 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 522;



POUR CES MOTIFS,

CA 21-08-25-21 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

de renouveler le contrat annuel avec Sécurité Quenneville pour la surveillance alarme intrusion et alarme incendie à la MRC située au 280, boulevard Harwood au montant de 477 \$ plus taxes.

Proposition adoptée.

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

8. SÉCURITÉ

8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

8.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1 COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

10.3 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Aucun sujet traité.



11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Aucun sujet traité.

12. DÉVELOPPEMENT

12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

13. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

14. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que si les citoyens ont des questions, ils peuvent les adresser à madame Laplante au llaplante@mrcvs.ca

16. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 21-08-25-22 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

que la séance soit levée à 14 h 2.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier